Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190701-190701-16-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1er juillet 2019

Objet
Organisation de
l'école de
Musique

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

Etaient présents:

Mme N. LACUEY. NAFFRICHOUX, M. Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

Absent excusé:

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

33

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190701-190701-16-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet la découverte et l'apprentissage de nombreuses disciplines musicales, dans une diversité d'esthétiques classique et musiques actuelles.

Dans le cadre du projet d'établissement de l'EMMD, et pour développer l'offre d'enseignement artistique, un nouveau département cuivres va être créé dans les disciplines de la trompette et du tuba. Cette nouvelle offre permettra de renforcer les actions de l'EMMD sur le territoire à travers des projets d'éducation artistique et culturelle et scènes publiques.

Grade	Nombre de	Nombre de
	créations	suppression
Assistant d'enseignement artistique principal	1	
de 2 ^{ème} classe à 2/20èmes / discipline : tuba		
Assistant d'enseignement artistique principal	1	
de 2 ^{ème} classe à 4/20èmes / discipline :		
trompette		

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 19 Juin 2019

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer les postes indiqués dans le tableau ci-dessus, à temps non complet, à compter du 28 août 2019.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 32 Suffrages exprimés : 32

Pour: 32 Contre:

Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019